CONDITIONS:

...—payables six mois d'avance.

...ment ne sera arrêté, à moins que les arré... payés, et à moins que celui qui voudra sus... son abonnement, n'en ait fait connaître son inten... par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant ...ration du semestre courant.

...es avis se publient en anglais et en français, à raison ...e piastre par carré de chaque langue pour la première ...ertion et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le ...é est de DIX lignes, ou moins.

...es avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, ...nt publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux ...i les auront envoyés.

...n prend des abonnemens à l'année, pour publier les ..., à des prix raisonnables.

...cun abonnement pour la campagne ne sera reçu à ...ns qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer ...ulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent ...e affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la ...poste.

POUR VICKSBURG, GRAND GOLPHE, *Et les ports intermédiaires,*

Le bateau-à-vapeur **WOODSMAN**, capitaine PARK, commencera à charger, et partira dimanche prochain. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à FOSTER & HUTTON, 11 mai rue du Canal, no. 77.

POUR LE HAVRE.

Le navire doublé et chevillé en cuivre, **DUBLIN PACKET**, capitaine SAM. W. MCPHERSON, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à J. OGDEN & Co. 11 mai rue du Canal, No. 59.

POUR LE HAVRE.

Le navire **BOLIVAR**, capitaine WELSH, partira pour le port susdit, le 22 de ce mois. Il peut encore recevoir commodément quelques passagers. Pour fret de 200 balles de coton, ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à 10 mai A. QUERTIER & BOUTIN.

POUR NEW-YORK.

Le brick fin voilier, double en cuivre, **ASPASIA**, capitaine HOODLESS, n'a besoin que d'un léger fret pour compléter son chargement.— S'adresser pour fret ou passage, au capitaine à bord, ou à 10 mai J. W. ZACHARIE & CO.

POUR BOSTON.

Le brick **ELVIRA**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine J. GRACE, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du poteau No. 73, ou à 10 mai WM. G. HEWES.

POUR NEW-YORK, (*Paquebot du 20 Mai. Ligne entre New-York et la Louisiane.*

Le beau navire neuf **NATCHEZ**, capitaine REED, est maintenant en chargement et partira le jour susdit. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à 9 mai FOSTER & HUTTON.

POUR PHILADELPHIE.

Le brick fin voilier **COMMERCE**, capitaine SNOW, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, au-dessus de la rue Conti, ou à LAUVE & BENEDICT, 7 mai rue de la Douane, No. 88.

POUR LA MOBILE (*Paquebot régulier.*)

La goëlette neuve **LOUISIANA**, fine voilière et doublée en cuivre, capt. A. SMITH, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, au Bassin, ou à TOURNÉ & BECKWITH, 7 mai Nouvelle Levée, no. 15.

POUR NORFOLK OU RICHMOND,

Le brick neuf, **ARIEL**, capt. SMITH, ayant besoin d'un peu de fret, pour lequel, ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue Conti, ou à 7 mai J. W. ZACHARIE & CO.

POUR LIVERPOOL.

Le navire A. I. **MARY & SUSAN**, capitaine Pierce, ayant une partie de son chargement engagée, partira sans délai. S'adresser à bord, ou à [7 mai] LINCOLN & GREEN.

On a besoin d'un navire pour prendre 500 à 700 balles de coton et les porter à Portsmouth. Ce fret serait donné également à un batiment qui serait maintenant en charge pour un de ces ports; s'adresser à THEOD. NICOLET & Co. 7 mai

POUR SISAL.

Le brick américain bien connu **HUNTER**, recevra sous peu le reste de son fret, et partira dans le plus prompt délai. S'adresser à THAYER, HURD & CO., 7 mai Rue des Magasins, No. 29.

A VENDRE OU A FRETER.

Le sloop **SIGNAL**, capt. E. Griffin, pouvant porter 500 barils. S'adresser au capitaine à bord, ou à THAYER, HURD & CO. 4 mai rue des Magasins.

POUR CHARLESTON, (C. S.)

Le sloop fin voilier **NEW-ORLEANS**, capt. Ashbey, ayant les trois quarts de sa cargaison à bord, partira sous peu. Pour le reste du fret, ou pour passage, s'adresser à bord, ou à TOURNÉ & BECKWITH, 4 mai Nouvelle Levée, No. 15.

POUR BOSTON.

Le brick fin voilier **RUPEE**, doublé en cuivre, capitaine YOQUE, ayant la moitié de son chargement engagée, partira sous délai. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face du poteau No. 61, ou à 1er. mai STETSON & AVERY, rue du Camp.

POUR BALTIMORE.

Le brick fin voilier **SPARK**, capitaine KENNEDY, prêt à recevoir un chargement, s'adresser, pour fret ou pour passage, au capitaine à bord, ou à 3 avril J. W. ZACHARIE & CO.

POUR NEW-YORK.

La goëlette fine voilière **CAROLINE**, capitaine STANTON, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord en face de la rue du Canal, ou à TOURNÉ & BECKWITH, 26 avril rue de la Nouvelle Levée.

A FRETER.

Le sloop **JUNO**, pouvant porter 85 boucauts ou 450 barils. On préférerait un fret pour Charleston ou Savannah. S'adresser à 20 avril TOURNÉ & BECKWITH.

POUR PHILADELPHIE.

Le navire **ROBERT MORRIS**, cap. SINGER, ayant une partie de son chargement engagé; pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à 18 avril SAM. C. BELL, rue du Canal.

A FRETER,

Le brick **LUCY**, capitaine TIDDLE, du port de 150 tonneaux. On donnerait la préférence pour un port au sud du Cap Hateras. S'adresser à 10 avril WM. G. HEWES.

LIGNE DE PAQUEBOTS POUR BALTIMORE.

Les beaux bricks, doublés en cuivre, **ARIEL**, **AJAX** et **BOURNE**, feront à l'avenir ces voyages. Les amateurs espèrent mériter l'encouragement du public, tant par l'expérience des capitaines que par les bons emménagemens des navires.

24 janv J. W. ZACHARIE & Co.

NOUVEAUX HABILLEMENTS!!

WM. C. NORRIS & Co. viennent de recevoir, par le Robert Morris, un nouvel assortiment d'habillements d'été d'une grande variété, pour hommes. Aussi, des habillements d'enfants. 18 avril

CENT milliers de CIGARRES en débarquement du brick Josefina, à vendre par VICTOR DE LA COVA, 26 avril rue St. Louis, No. 51.

NOURRICE A LOUER.—Une mulâtresse d'un lait nouveau et d'une constitution saine, garantie sans vice. S'adresser au bureau de cette feuille. 7 mai—3

LIGNE DES PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de Paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie. Les départs seront continus suit:

Navire **LOUISVILLE**, capitaine PAGE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 novembre,	13 octobre,
5 février,	28 décembre,
20 avril,	13 mars,
5 juillet,	28 mai,
20 septembre,	13 août.

Navire **NASHVILLE**, capitaine RATHBONE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 décembre,	28 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	28 mars,
20 juillet,	13 juin,
5 octobre,	28 août,

Navire **NATCHEZ**, capitaine REED.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 décembre,	13 novembre,
5 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

Navire **CREOLE**, Capitaine PAGE.

De la N.-Orléans	*De New-York.*
5 janvier,	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre.

Navire **HUNTSVILLE**, Capt. STODDARD.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	28 février,
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

NOUVELLE LIGNE DE PAQUEBOTS *POUR NEW-YORK.*

☞ Les navires composant cette ligne, partiront de la Nouvelle-Orléans le 8 et le 22 de chaque mois, et de N.-York le 1 et le 15 de chaque mois, (les Dimanches exceptés,) durant la saison, savoir:

Le navire **ILLINOIS**, capitaine R. WATERMAN, devant partir le 8 mai.

Le navire **TALMA**, capitain T. BUNKER, devant parti le 22 mai.

Le navire **TENNESSEE**, capitaine G FOWLER, devant partir le 8 juin.

Le navire **ALABAMA**, capitaine GREENLEAF, devant partir le 22 juin.

Le navire **KENTUCKY**, capitaine E. S. DENNIS, devant partir le 8 juillet.

☞ Les bâtimens ci-dessus sont de la première classe sous tous les rapports, ont été construits à New York, et ils sont commandés par des capitaines expérimentés. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à WM. G. HEWES, 7 avril rue du Camp, no. 9.

PARFUMERIES FRAICHES,

Reçues par le navire Bolivar, du Hâvre.

LE soussigné a reçu par cet arrivage, Pommade d'une once; Poudre à cheveux; Bretelles en gomme élastique; Gants en fil d'Ecosse; Extraits d'odeurs tels que, jasmin, rose, violette, mousseline. Aussi: Brosses de toute espèce; Miroirs patentés, &c. &c.

Le soussigné prévient aussi le public, que depuis le 1er. mai courant, il a associé à son établissement M. *T. Romain*, et qu'à partir de cette date les affaires commerciales seront conduites sous la raison de T. ROMAIN & Co. 10 mai—6 PRE. ROMAIN

LE LANCHET, pharmacien, encoignure Chartres et Toulouse, offre à vendre, en gros et en détail, à des prix très-modérés, des **SANGSUES DE HONGRIE**, reçues par le navire la Zilia, de Bordeaux, ainsi que des **SERINGUES** assorties. 9 mai—3

70 BALLES Toile à draps écrue 3-4, en débarquement et à vendre par 9 mai LINCOLN & GREEN.

AVIS.—Tous ceux qui ont acheté à la vente publique des biens de M. François Mayronne père, sont requis de fournir leurs billets ou de payer leurs acquisitions à Théodore Seghers, notaire, No. 57, rue St. Louis, dans les dix jours conformément à la loi.

Et ceux qui ont des réclamations contre la succession du dit sieur Mayronne, sont réquis de les présenter au même notaire dans le même délai. 7 mai—5

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nlle.-Orléans.—Présent l'hon. Ch. Maurian, juge. 5 mai 1832.—*James Kent Boyd* contre *ses créanciers et les créanciers de J. K. Boyd & Co.* Sur lecture et enrégistrement de la pétition et de la scédule dans cette affaire, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers ait lieu en l'étude de C. Pollock, notaire public, le lundi 11 juin prochain, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire; et que M. G. o. Strawbridge soit nommé pour représenter les créanciers absents. En même temps, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.

CH. MAURIAN, *juge.*

Bureau du Greffier, 5 mai 1832.

Par ordre de la cour.

8 mai—11. 2ps ARMAND PITOT, *greffier.*

COUR DE PAROISSE, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans.—Présent l'hon C. Maurian, jugé.—2 mai 1832.—*G. Smith* vs *ses créanciers* Sur motion de A. M. Buchanan, avocat de l'insolvable il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du dit pétitionnaire ait lieu en pleine cour, lundi, 28 mai courant, afin de délibérer sur l'état de ses affaires, et de déduire les raisons pour lesquelles il ne serait pas déchargé conformément à la demande exprimée dans sa pétition et d'après les status faits à ce sujet; en même temps toute poursuite contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.

Extrait des minutes.

3 mai—6, 2ps. ARMAND PITOT, greffier.

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District du 1er. District Judiciaire.—*Valerien Duplessis* contre *ses créanciers et les créanciers de Valery et Valerien Duplessis*—La cession de biens du demandeur ayant été acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers et des créanciers de Valery et Valerien Duplessis, ait lieu en l'étude de Octave de Armas, not. pub., samedi, 26 de mai prochain, à l'effet de délibérer sur les affaires dudit demandeur, et qu'en attendant, toutes poursuites judiciaires soient auspendues contre la personne et les biens dudit demandeur et de Valerien et Valery Duplessis. Par ordre de l'honorable Joshua Lewis, juge de ladite cour, ce 21 avril 1832.

23 avril—3 JNO. L. LEWIS, Greffier.

A VENDRE.—117 sacs CAFÉ de la Havane, première qualité. S'adresser à J. CHALARON, 20 fév—☞ rue Royale

CHAPEAUX.—20 caisses Chapeaux noirs et blancs à vendre par THAYER, HURD & CO. 14 avril rue des Magasins, No. 29.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 12 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour le compte de la succession de feue Euphémie Massoteau, ci-devant veuve Cavon, et décédée épouse Jean Baptiste Lacour; une NEGRESSE nommée Pauline, âgée d'environ quinze ans; un TERRAIN, situé rue des Ursulines, entre les rues Dauphine et Bourgogne, mesurant 30 pieds de face, sur 150 de profondeur, avec les édifices qui s'y trouvent.

Conditions: Le terrain et les édifices, un cinquième comptant et le reste en quatre termes égaux, à six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois de crédit, en billets par coupons, endossés à satisfaction, hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; l'esclave, un tiers comptant, et le reste à six mois, en billets par coupons, endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.

MARTIN BLACHE, Régister.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Théodore Seghers, not. pub., aux frais des acquéreurs. 11 mai.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 12 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour le compte de Jean Baptiste Grouux, et des mineurs Jean François et Zelmide Grouux; UNE NEGRESSE nommée Hélène, âgée d'environ 36 ans.

Conditions: un tiers comptant, et le reste à 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE, Régister.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant H. Pedeschaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 11 mai.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens.*—mardi 29 mai 1832, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Wm. Blunt,

KITTY, mulatresse, agé d'environ 30 ans, blanchisseuse, repasseuse et demestique de maison.

Conditions—6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement. Par ordre de la cour.

24 avril MARTIN BLACHE, Régister.

☞ L'acte de vente sera passé par devant H. Pedeschaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Le Mardi 29 mai 1832, j'exposerai en vente, à midi, pour le compte de la succession de feu Vincent Pidoux; 1°. Une négresse nommée PAULINE, âgée de 22 ans, domestique de maison et marchande; 2°. Un lot de terre situé au faubourg Marigny, rue Mandeville entre les rues Casacalvo et Grands Hommes, ayant 40 pieds de face sur 154 de profondeur, avec les edifices qui sont dessus; 3°. Un lot de terre situé dans le même faubourg, attenant au précédent, ayant 17 pieds de face sur 154 pieds de profondeur, avec les édifices qui s'y trouvent; 4°. Un lot de terre situé rue des Grandshommes, entre les rues Mandeville et Marigny, mesurant 52 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, avec les édifices qui sont dessus.

Conditions: l'esclave, payable un tiers comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, les propriétés foncières, un cinquième comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.

MARTIN BLACHE, régister.

N. B. Les actes de vente seront passe pardevant C. Pollock, not. pub., aux frais des acquéreurs. 16 avril.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—vendredi, 18 mai 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour le compte de la succession de feu James Prior, les esclaves et la propriété ci après, savoir: JOHN, nègre américain depuis son enfance, dans le pays, excellent domestique de maison et propre à tout, un peu enclin à l'ivrognerie; PAULINE, négresse Hibo, âgée de 45 ans, un peu blanchisseuse, un peu domestique, avec sa fille ADELE, négrite âgée de 7 ans; HENRIETTE, négresse âgée d'environ 21 ans, un peu couturière et domestique de maison, avec ses deux enfans, ANGELINA, âgée de 3 ans et demi, et JEAN, âgé de 3 semaines; LUCILE, griffe américaine, depuis long temps dans le pays, âgée d'environ 38 ans, excellente cuisinière et un peu blanchisseuse; depuis environ 15 mois la dite Lucile, à la connaissance de ses maîtres, s'est dérangée 5 fois; NANCY, fille de Lucille, âgée de 13 ans, aimant à s'absenter.

Un Terrain, situé à l'encoignure des rues Bourbon et de l'Hôpital, ayant 59 pieds de face à la rue Bourbon et 89 pieds de face à la rue de l'Hôpital avec les édifices qui sont dessus.

Conditions: les esclaves à 6 mois de crédit et la propriété foncière à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; les billets seront divisés par coupons à la convenance des vendeurs. Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE, Régister.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, not. pub., aux frais des acquéreurs. 13 avril

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Jeudi 24 mai 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feue Clara Louise Boisdoré, une mulâtresse nommée ZUZANNE, âgée d'environ 16 ans un peu cuisinière, blanchisseuse et domestique de maison.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.

MARTIN BLACHE, régister,

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant L. H. F... not. pub., aux frais de l'acquéreur. 19 avril.

RIZ.—25 tierçons RIZ de première qualité, venant de Charleston, à vendre par 3 mai J. W. ZACHARIE & Co.

PORC.—135 barils prime, 16 do, cargo, 13 do mess, en débarquement du bateau à vapeur Wm. T. Barry, à vendre par (3 mai) STETSON & AVERY.

GRAISSE.—570 barillets graisse en feuille, en débarquement du bateau à vapeur Cotton Plant, à vendre par [3 mai] STETSON & AVERY.

MORUE.—500 caisses à vendre à bord du brick Rupee, en face du poteau No. 81, ou par 2 mai STETSON & AVERY.

THÉ.—15 caisses Thé de Young-Hyson, provenant de la cargaison du Sumatra, de qualité supérieure, en débarquement du brick Rupee, de Boston, à vendre par 2 mai STETSON & AVERY.

CLOUS &c.—50 barriques Clous assortis, de Boston, 11 balles Toile à draps, épaisse et de 4 4, à vendre en débarquement du brick Rupee. 2 mai STETSON & AVERY.

4000 saumons de Plomb, à vendre par 2 mai J. MAGER.

RIZ.—77 barriques et 14 demi do. beau riz, en déchargement du brick Crawford, à vendre par ...ES, 1er. mai rue du Camp, No. 9.

LES soussignés ayant formé une société sous la raison commerciale de *Blondeau, Révoile & Co.* pour la vente des MARCHANDISES SÈCHES, ont ouvert leur magasin au No. 52, rue Conti, dans le local occupé jusqu'ici par Arnous & Pédron.

A. BLONDEAU,
C. REVOILE.
V. PEDRON.

30 avril—3. 1jl

TUILES.—50,000 Tuiles en débarquement du navire Cyrus Butler, à vendre par 30 avril QUERTIER & BOUTIN.

CAFÉ—1000 sacs beau Café de la Havane et de St.-Yago, en débarquement, à vendre par THAYER, HURD & Co. 30 avril rue des Magasins, No. 29.

HUILE DE BALEINE.—20 caisses bonne Huile de Baleine, faite en automne, à vendre à bon marché pour clôre un envoi.

F. P. DUCONGE, 26 avril encoignure Chartres et Conti

J. R. PUTNAM,
DENTISTE, *rue du Canal, No. 27,*

De retour à la Nouvelle-Orléans, continuera sa profession jusqu'au 1er. juillet. On le trouvera chez lui, depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 de l'après-midi. 18 avril—1m

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testaments*—Vendredi, 8 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, les esclaves suivants appartenant à la succession de feu Peter Howard, savoir: *Louis*, nègre âgé de 28 ans; *Dick*, mulâtre âgé de 40 ans, boulanger; *Major*, nègre âgé de 45 ans; *Henry*, mulâtre âgé de 12 ans; *Hannah*, négresse de 12 ans et *Mary*, négresse âgée de 45 ans, ayant un ulcère—Conditions: 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.—Par ordre de la cour,

8 mai, M. BLACHE, Reg. des Testaments.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Vendredi, 18 du courant, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour le compte de succession John Pile, la goëlette *Sophie*, avec ses agrès et appareaux,—Conditions, 60 jours et 4 mois de crédit en billets endossés à satisfaction.—Par ordre de la cour.

8 mai. M. BLACHE, Reg. des Testaments.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 5 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, pour le compte de la succession de feu Henry Hugont, alias Jean Bart, h. c. l., un TERRAIN situé rue Bourgogne, entre les rues St. Philippe et Damaine, ayant 41 pieds de face sur 93 pieds 6 pouces de profondeur, avec les édifices construits; deux LOTS DE TERRE contigus, situés, rue St-Philippe, entre les rues Villeré et Robertson, ayant chacun 30 pieds de face sur 120 de profondeur, avec les bâtisses qui s'y trouvent; un TERRAIN de forme irrégulière, situé rue des Ursulines, entre les rues Robertson et Claiborne, ayant 40 pieds 7 pouces de face, 100 pieds de profondeur sur une ligne, 175 pieds 8 pouces et un quart sur l'autre ligne, et 5 pieds 2 pouces et un tiers de large, sur la ligne du fond, et designé par le No. 17.

Une négresse nommée SUZON, âgée de 80 ans.

Conditions—Un cinquième comptant, et le reste à 6, 12, 18 et 20 mois, en billets par coupons, endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale, jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE Régister.

N. B. Les actes de vente seront passes pardevant L. T. Caire, not. pub., aux frais des acquéreurs. 4 mai

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Jeudi, 31 mai 1832, j'exposerai en vente à la bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Augustin Reggio, un TERRAIN, designé par le No. 11 au nouveau faubourg Marigny, à l'encoignure des rues François et Urquhart, ayant 60 pieds de face à la 1ère. rue et 120 pieds de profondeur, et face à la 2ème rue.

Conditions: 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

27 avril MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi, 31 mai 1832, j'exposerai en vente à la bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Henry Ramel, ou à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles le tableau de répartition des fonds de la dite succession ne serait point homologué, et la répartition faite en conséquence.

Par ordre de la cour.

10 mai MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—Attendu que H. Lockett a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Field Kennedy: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous 10 jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. MARTIN BLACHE, 9 mai register.

COUR DES PREUVES.—Avis est donné aux créanciers de la succession de feu François Dursy, d'avoir à deduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par l'exécuteur testamentaire ne serait point homologué.

Par ordre de la cour.

7 mai MARTIN BLACHE, register.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans,—Présent l'hon. C. Maurian, juge, 8 mai 1832.—*Jean Borde* vs. *ses créanciers.* Sur lecture et enregistrement de la pétition et de la scédule dans cette affaire, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en l'étude de Joseph Cuvillier junr., notaire public en cette ville, le lundi 28 du présent mois, à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire; et en même temps, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Par ordre de la cour.

9 mai—7, 2ps F. BUISSON, Dép. Greffier.

RUE DU CANAL—NO. 15.

MM. GEYER & CHAPMAN continuent à enseigner l'écriture dans le plus bref délai. Leur méthode est le résultat d'une expérience de plusieurs années dans l'enseignement de cet art utile; elle comprend tous les mouvemens enseignés par Carstair, et, sous le rapport du goût et du genre, beaucoup de choses qui ne se trouvent pas dans cet autour. Il y a tous les jours des classes pour les messieurs et les dames.

Heures de leçons pour les hommes, à 6½ heures du matin et de 4 à 9 heures du soir. Pour les dames, de midi à 3 heures; celles qui le préféreraient peuvent prendre des leçons chez elles. De nombreux spécimens du travail de ceux qui ont déjà pris des leçons, sont exposés à leur académie, où les dames et les messieurs sont invités à venir les visiter. 5 avril.

GRAISSE.—540 barillets Graisse en feuilles, 78 barils Pork, en débarquement du bateau-à-vapeur North-Alabama, à vendre par 17 avril YORKE, MACALESTER & Co.

VENTES PAR LE MARSHAL.

Bridge & Voss vs. John Carslering.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. Ch. Gayarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, vendredi 8 juin, à midi, au Café de Hewlett, encoignure Chartres et St.-Louis, un certain Terrain et les édifices qui s'y trouvent, situés sur la rive gauche du bayou St. Jean, mesurant 129 pieds 6 pouces de face au dit bayou, sur 323 pieds 2 pouces de profondeur, saisis dans l'affaire ci-dessus.

10 mai L. DAUNOY, marshal.

Veuve Perrilliat vs. A. Smith.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. C. Gayarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi, 19 mai, à 5 heures, à l'encoignure des rues de l'Hôpital et Levée, le contenu d'une Buvette, des Chaises, Tables, &c. saisis dans l'affaire ci-dessus.

9 mai L. DAUNOY, marshal.

Le Maire, les Aldermen, &c. vs. Robt. Jonny.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mardi 15 mai, au Principal, une quantité de livres, différents, saisis dans l'affaire ci-dessus.

4 mai. L. DAUNOY, marshal.

L. C. Hutchinson vs. M. Latille.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la cour, de cité, j'exposerai en vente, jeudi 17 mai, à 5 heures au Principal, une Armoire et un d'emmpé, saisis dans l'affaire ci-dessus.

3 mai L. DAUNOY, marshal.

J. J. McKee vs. ... Russel.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mercredi, 16 mai, à 5 heures, rue du Camp, dans la maison du défendeur, verreries, tables à manger, 2 douz. chaises, 6 bois de lits, et divers autres articles, saisis dans l'affaire ci dessus.

3 mai L. DAUNOY, marshal.

AVIS.—Attendu que j'ai reçu, le 27 avril 1832, un ordre de saisie de l'hon. J. Bermudez, juge conseiller de la Cour de Cité, à la poursuite de Barstow & Adams contre les articles suivants, 3 ballots de scythes marqués H & C; 3 sacs de chaînes, marqués 1789-101; une caisse de savon marquée H & D; un enclume, un barillet clous, 34 quarts de barriques vin marqués 55, dont le m les propriétaires sont inconnus, j'ai saisi les dits articles, et je donne, par le présent, avis à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à comparaître sous dix jours, pardevant la dite cour, pour répondre à la demande faite dans cette affaire.

1er. mai L. DAUNOY, marshal.

Joseph Ferret vs. G. H. Hagan, R. Lewis vs. le même; H. Sparkman vs. le même; John G. Asher vs. le même.

EN vertu de quatre *writs de fieri facias* à moi adressés par l'hon. W. Grivot, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mardi, 22 mai, à midi, au Café de Hewlett, un certain Terrain désigné par le No. 2, dans l'Ilet No. 1, faubourg de l'Annonciation, entre les rues Robin et de la Course, et fesant face à la rue des Magasins, ayant plus ou moins soixante pieds de face, sur cent-vingt plus ou moins de profondeur, saisi dans les affaires ci-dessus.

20 avril L. DAUNOY, marshal

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. C. Gayarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente samedi 19 mai, à midi, à la Bourse, un LOT DE TERRE situé rue des Marais, entre les rues des Ursulines et du Bayou, ayant 60 pieds de face, sur 168 de profondeur sur une ligne, 99 pieds sur la ligne droite opposée, 53 pieds sur une ligne oblique, et 36 pieds 6 pouces dans la profondeur, saisi à la poursuite de Vve. Dreux.

18 avril L. DAUNOY, marshal.

Le Maire, Aldermen &c. vs. James Lambert; D. Mullony vs. les mêmes; Mme. Porter vs. les mêmes.

EN vertu de trois *writs de fieri facias* à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de Cité, j'exposerai en vente, mardi, 15 mai prochain, à 4 heures, sur les lieux, rue du Canal, tous les fiefs en bois qui se trouvent sur la propriété de Mme. Porter, consistant en un grand hangard et une maison, occupés par et appartenant au dit J. Lambert, saisis dans les affaires ci-dessus.

14 avril L. DAUNOY, marshal.

AVIS est donné par le présent aux créanciers de la succession de feu Henry Hugont, *alias* Jean Bart, h. de c. l. d'avoir à présenter sous 10 jours leurs réclamations au soussigné, administrateur de la dite succession; et ceux qui doivent à la dite succession d'avoir à payer entre les mains du dit administrateur.

8 mai—3.3ps THEOPHILE MACARTY

JOTOY, successeur de GMILLAUME, a l'honneur de prévenir le public qu'étant très-avantageusement connu en cette ville, il ouvrira un RESTAURANT, le 1er. mai, dans la rue d'Orléans, en face du Théâtre, où rien ne sera négligé pour satisfaire les amateurs qui voudront bien accorder leur patronage à cet établissement. On y trouvera à toute heure des mets chauds et froids: les vins y seront de la meilleure qualité et le service ne laissera rien à désirer sous le rapport de la propreté et de la célérité.

P. S. Il se charge aussi de faire les repas de commande. 28 avril—8.3p

GLACES ET SORBETS.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir le public qu'ils se sont arrangés avec M. SERSEAU, pour que ce dernier exerce sa profession de *glacier* dans leur établissement, situé à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, et que l'on y trouvera tous les jours à dater de dimanche 29 du courant, des CREMES aux meilleurs parfums. GLACES aux fruits d'Europe et des colonies, SORBETS, PÉNCH *à la romaine.*

25 avril—1m MERLE & GIRODEAU.

MIEVES Y SORBETES.

LOS que suscriben tienen el honor de anunciar al público que, desde el domingo prócsimo, harán la clase de NIEVES en su establecimiento, esquina à las calles de Chartres y St. Luis, frente de la Bolsa: tendrán todos los dias CREMAS NEVADAS de frutas mejores de las Antillas y Europa, asi como todas clases de SORBETES. PUNCHES à la romana, y LICORES frescos.

25 de abril MERLE & GIRODEAU.

CALLIGRAPHIE.

SYSTEME CASTÉRIEN.

MR. DOLBEAR engage les Messieurs et les Dames de la Nouvelle-Orléans, à venir visiter son établissement, encoignure des rues de Chartres et Conti, No. 92, afin de voir les progrès rapides qu'ont faits les personnes depuis l'âge de 8 jusqu'à 40 ans qui ont pris des leçons de lui.

N. B. La méthode qu'on emploie pour montrer aux mes, leur donne une *écriture nette, expédiée et fashionable.* Elles peuvent aller prendre leurs leçons à son établissement, ou les recevoir chez elles.

Les classes sont distribuées pour le jour et le soir, de manière à faciliter toutes les personnes qui désirent profiter de l'occasion.

☞ Cette semaine, il commencera de nouvelles classes.

M. D. réfère le public aux personnes dont les noms suivent qui ont visité son établissement. Son Exc. le gouverneur *Roman*; *D. Prieur*, maire de la ville; Rév. évêque *L. D. Verke*, Rév. *T. Clap*, Rév. *J. Moni*; *L. C. Duncan*, *J. A. Maybin*, *A. Graithe*, *J. W. Egnew*, Rév. Mr. *Nash*. 9 avril—15.3ps.

TABAC EN FEUILLES.—Un Assortiment de Tabac en feuilles, de la Havane et de St Yago de Cube, d'une excellente qualité pour les fabricans de cigarres, à vendre par THAYER, HURD & Co. 30 avril rue des Magasins, No. 29

SEL D'EPSOM & JUS DE CIT